



# L'ADHÉSION

c'est **SERVICES** compris !

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à tous les services inclus dans le prix de mon adhésion...

**RÉPONSES À LA CARTE**  
SERVICE À L'ADHÉRENT

Une question ? Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc).

La plateforme d'aide à la recherche d'emploi, de stage et de reconversion professionnelle.

**JOB**  
à la carte

**PETITES ANNONCES**

Bénéficiez gratuitement du service de petites annonces en ligne sur l'Espace adhérents CFDT ou dans *Cfdt Magazine*.

**MaFormation Cfdt:**  
*en 1 clic!*

Notre plateforme multimodale d'e-learning est accessible via l'espace adhérent. Tout adhérent dispose d'un droit à la formation syndicale de 12 jours/an.

**Avantages & moi**

La billetterie loisirs et culture à tarifs réduits pour les salariés adhérents des petites entreprises et du particulier employeur.



**Cfdt: PARTAGE DE TOIT**  
pour une cotisation inférieure à 10€

Pour louer une chambre chez l'habitant à un coût inférieur au marché immobilier local.

**CNAS**  
CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE

**SOUTIEN JURIDIQUE** Vous n'êtes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat vous représente.

**LA PRESTATION GRÈVE** La CFDT est la seule à proposer à ses adhérents une caisse de grève qui indemnise leur perte de revenus en cas de grève.

**L'ASSURANCE "VIE SYNDICALE"** Couvre les adhérents en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

**L'ASSURANCE "VIE PROFESSIONNELLE"** Prend en charge les frais de défense en cas de mise en cause par un tiers dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié.

\*Services actifs à partir de 6 mois de cotisation.

... et encore d'autres services, publications, accès internet réservés à découvrir dans votre livret d'accueil CFDT ! ([www.CFDT.fr/bienvenue](http://www.CFDT.fr/bienvenue))

**CFDT.FR**

En plus, ma cotisation bénéficie d'un crédit d'impôt de 66% ou est déductible de mes frais réels !